

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/91

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 00

Procurations : 09

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Flavignac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 novembre 2025

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, M. RICHIGNAC Guillaume (procuration de Mme Eliane JACQUEMENT), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (procuration de M. GOUDIER Jean-Louis), M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie, M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard (procuration de M. CUILLERDIER Simon), M DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme ARNAUD Claudine

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. BONNAT Christian, Mme PRADIER Claudine, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. LE GOFF Jean

**Objet : Création d'une voie d'accès à la Zone d'activités de Fontanille (Châlus) depuis la RN21 : autorisation de signature du marché de travaux pour l'aménagement d'une voie d'accès à la Zone d'Activités Economiques de Fontanille (commune de Châlus) depuis la RN21.**

## **Exposé :**

Le Président rappelle que le projet d'aménagement d'un tourne à gauche et d'une voie d'accès à la zone d'activités de Fontanille depuis la RN 21 est mené conjointement avec la Commune de Châlus. Il est le résultat d'un travail étroit entre les 2 collectivités dès les premières réflexions en 2019 et tout au long de sa définition.

Il rappelle également qu'il a été décidé de mettre en place un groupement de commande avec la commune de Châlus afin que l'ensemble du projet soit réalisé par les mêmes entreprises. La commune de Châlus, conformément à la convention entre les 2 collectivités validés par décision du conseil communautaire du 17 juin 2025, coordonne le groupement de commande.

La commune de Châlus a engagé une consultation des entreprises du 14 octobre au 5 novembre 2025. Deux offres « conformes » ont été déposées. Après analyse des offres, la CAO, réunie le 18 novembre 2025, s'est prononcée favorablement sur l'offre la mieux distante. Le montant de l'offre pour la partie intercommunale s'élève à 195 766.70 € HT (estimation DCE 196 667 € HT).

## **Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence lancé par la commune de Châlus,

Vu les différentes offres remises dans le cadre de cette consultation,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres réunie le 18 novembre 2025,

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20251125-D2025-91-DE  
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à signer le marché de travaux ainsi que tous les autres actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme : En Mairie, le 25 novembre 2025.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

